

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE
POMPEY

SEANCE DU 21 Juin 2022

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|----------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 13 | 10 | 10 + 1 pouvoir |

Date de convocation
15 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juin à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, Valentin DETHOU, Dominique GRANDIEU, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.

Absents excusés : Sébastien DOSE, Pierre JULIEN.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT.

Madame Odile BEGORRE-MAIRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Attribution des aides directes aux commerçants, artisans et entreprises de service du Bassin de Pompey

N° de délibération : 13

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 10 | 11 | 11 | 0 | 0 | 0 |

Rapporteur : M. POINT

Afin de poursuivre le soutien à l'économie de proximité, le Bassin de Pompey a souhaité créer un dispositif d'accompagnement similaire au FISAC concernant l'aide à l'investissement des commerçants et artisans du territoire, par délibération en date du 19 juin 2018. La Région Grand Est, seule compétente pour l'attribution d'aides directes aux entreprises, a validé le dispositif du Bassin de Pompey à travers la signature d'une convention d'autorisation de financements complémentaires des EPCI du Grand Est dans le champ des aides aux entreprises, valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Le règlement de ce dispositif a été revu et amélioré par délibération en date du 16 décembre 2021 et la convention avec la Région Grand Est a été prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2023. L'accompagnement financier se monte à un maximum de 30% des sommes engagées, sous réserve d'obtention d'une bonification selon les critères définis par le règlement d'attribution, pour des projets d'un montant compris entre 2 000 € HT et 10 000 € HT. En outre, l'opération chèque numérique a été créée pour inciter les professionnels à la transition numérique. Ce dispositif, cumulable avec les dispositions présentées ci-dessus permet de soutenir à hauteur de 50% maximum, les projets d'un montant compris entre 500 € HT et 3 000 € HT. Détail du dispositif d'aides :

| Projets d'investissement éligible | Montants de la dépense éligible | Taux d'intervention | Montants de subvention allouée |
|--|---------------------------------|---|--|
| Modernisation, rénovation, sécurisation, accessibilité | De 2 000 € HT à 10 000 € HT | 20% | De 400 € à 2 000 € |
| Bonus développement durable | | 5% soit 25% | De 500 € à 2 500 € |
| Bonus embellissement des vitrines et façades | | 5% soit 25% ou 30% si cumul des 2 bonus | De 500 € à 2 500 € Ou de 600 € à 3 000 € si cumul des 2 bonus |
| Actions de développement numérique (chèque numérique) | De 500 € HT à 3 000 € HT | 50% | De 250 € à 1 500 € |
| Montant maximum cumulé possible de subvention allouée | 4 500 € | | |

Le comité d'agrément consultatif d'attribution des aides qui s'est réuni le 7 juin 2022 a rendu un avis favorable sur les dossiers présentés ci-dessous. Le calcul de la subvention est effectué en fonction du montant des travaux, sur la base des dépenses prévisionnelles. Le versement de la subvention est effectué après présentation des factures acquittées

Le comité d'agrément a proposé l'attribution des subventions suivant le tableau ci-dessous :

| Entreprise | Typologie de projet éligible | Travaux | Montant des dépenses éligibles HT | Aide du Bassin de Pompey | Montant total attribué |
|--|---|--|--|--------------------------|------------------------|
| SCI L'Arbre de Vie (Liverdun) | Chèque numérique | Solution de gestion caisse, hébergement site internet ; | 3 186,06 € <i>Mais plafond des dépenses éligibles à 3 000 € HT</i> | 1 500 € | 4 000 € |
| | Modernisation | Travaux d'aménagement du local commercial | 13 170,36 € HT <i>Mais plafond des dépenses éligibles à 10 000 € HT</i> | 2 000 € | |
| | Bonus développement durable | | | 500 € | |
| Brasserie du Vieux Moulin (Liverdun) | Chèque numérique | Création d'un site internet et achat de matériel informatique | 2 345,00 € HT | 1 172,50 € | 1 696 € |
| | Modernisation | Achat d'écrans de projection | 2 616,00 € HT | 523,50 € | |
| EURL AG Chassard (Saperliflorette Champigneulle) | Chèque numérique | Création d'un site internet | 625,32 € HT | 312,70 € | 2 812,70 € |
| | Modernisation | Travaux de rénovation intérieure et extérieure | 22 356,30 € <i>Mais plafond des dépenses éligibles à 10 000 € HT</i> | 2 000 € | |
| | Bonus embellissement des centres villes | | | 500 € | |
| La Goutte d'Eau (Liverdun) | Chèque numérique | Création et hébergement d'un site internet | 1 600,00 € | 800 € | 800 € |
| La Grande Chope (Frouard) | Amélioration de l'outil de production | Achat d'un fourneau sur four gaz et d'un four mixte gaz/vapeur | 9 849,00 € | 1 969,80 € | 2 462,30 € |
| | Bonus développement durable | | | 492,50 € | |
| Salon Créat'lf (Pompey) | Modernisation | Remplacement du store extérieur | 2 995,65 € | 599,10 € | 1 282,90 € |
| | Bonus embellissement des centres villes | | | 149,80 € | |
| | Chèque numérique | Création d'un site internet | 1 068,00 € | 534,00 € | |
| TOTAL | | | 44 098,97 € | 13 053,90 € | |

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis consultatif favorable du comité d'agrément,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution et le versement des aides directes conformément au tableau ci-dessus.

IMPUTE les dépenses nécessaires au BP 2022 sur la ligne budgétaire 200803 90 20422.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRLIC